



Dakar, le 06 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Pour diffusion immédiate)

Mises-en œuvre du couvre-feu et d'autres mesures liées à l'Etat d'urgence : les autorités étatiques et les forces de défense et de sécurité doivent respecter les lois en toute circonstance.

Le président de la république du Sénégal, Monsieur Macky Sall, a pris le mardi 05 janvier 2021 un décret instituant l'Etat d'urgence dans les régions de Dakar et de Thiès à compter du mercredi 06 janvier. L'Etat d'urgence, qui est assorti d'un couvre-feu de 21 heures à 05 heures, est destiné à endiguer la recrudescence des cas de Covid19 dans ces deux régions.

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), la Ligue Sénégalaise des Droits Humains (LSDH) et Amnesty International Sénégal (AIS) appellent la population à respecter les mesures liées à l'Etat d'urgence, le couvre-feu en particulier.

Nos organisations exhortent les autorités étatiques et les forces de défense et de sécurité à respecter scrupuleusement les lois en vigueur au Sénégal sur l'Etat d'urgence. Elles rappellent aux autorités et aux forces de défense et de sécurité que les seules sanctions encourues par les personnes qui ne respectent pas les mesures en vigueur, dont le couvre-feu, sont celles prévues par l'article 21 de la loi 69-29 du 29 avril 1969 relative à l'Etat d'urgence et à l'Etat de siège, à savoir : un emprisonnement de 2 mois à 2 ans et une amende de 20 000 francs à 500 000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les actes de violence contre les personnes, qui ont été largement documentés lors du couvre-feu qui a duré du 23 mars au 30 juin 2020 ne doivent pas être tolérés et leurs auteurs doivent être traduits devant la justice.

Les autorités doivent enfin prendre les dispositions utiles pour faciliter les déplacements de personnes pendant le couvre-feu, en cas d'urgence médicale ou familiale et les porter à la connaissance du public.

Ont signé :

Sadikh NIASS, RADDHO : 77 633 87 13

Assane Dioma NDIAYE, LSDH : 77 638 79 13

Seydi GASSAMA, AI Sénégal : 77 636 89 59